



ENCADR'FLASH

PRE 2023 : ENFIN ENTENDUS !

Cet après-midi, lors de l'audience pluri-syndicale conclusive relative notamment à la détermination de l'enveloppe PRE 2023, la CFE-CGC Groupe RATP a obtenu pour l'encadrement un geste significatif de la part de la direction de l'entreprise.

La CFE-CGC Groupe RATP a porté et obtenu les revendications suivantes :

- **La garantie du mode de calcul de l'enveloppe dédiée aux augmentations individuelles tel qu'il était établi avec la RDCE.**
- **La consommation de la totalité de l'enveloppe dédiée à l'avancement et à la prime de résultat.**
- **Une attention particulière pour les salariés qui n'auraient pas bénéficié d'une augmentation lors des dernières commissions de classement.**

Thème	Accord RDCE	Accord PRE	PRE 2023
Masses salariales	Maîtrises : 2,1 % Cadres : 2,2 %	Maîtrises : 1,5 % mini Cadres : 1,8 % mini	Maîtrises : 2,8 %* Cadres : 3,2 %

* Echelons compris

La direction a validé les revendications ci-après de la CFE-CGC Groupe RATP, elle les proposera pour la note de cadrage du COMEX :

Thèmes	Accord RDCE	Accord PRE	PRE 2023
Éligibilité à l'avancement	Tous les 2 ans	Tous les ans	Plus de 70 % des effectifs
Augmentation individuelle mini	3 % tous les 2 ans	A définir	1,5 %
Les pas d'attribution	0,5 %	A définir	0,5 %

Malgré des résultats de l'entreprise en net recul, la direction a su, en écoutant les revendications de la CFE-CGC Groupe RATP, reconnaître et valoriser l'investissement au quotidien de ses salariés de l'encadrement œuvrant pour la réussite de la transformation de l'entreprise.

Elle tient ainsi l'engagement qu'elle avait pris à ne pas faire des économies sur le déroulement de carrière des encadrants.

Nous nous félicitons en tant que signataire de l'accord PRE que l'entreprise ait su prendre à son tour ses responsabilités et mettre tout en œuvre pour obtenir un accord.

Au regard des résultats de la négociation, c'est en toute responsabilité que la CFE-CGC Groupe RATP a d'ores et déjà décidé d'apposer sa signature au bas de cet accord.

Face à la suppression des commissions de classement, vos délégués CFE-CGC locaux resteront vigilants et à vos côtés pour que l'évolution de vos rémunérations soit traitée avec objectivité.